ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Caisses

Question écrite n° 8395

Texte de la question

Mme Christine Boutin attire l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, sur le regime des retraites complementaires du personnel des organismes sociaux et similaires qui est confronte, depuis 1983, a des difficultes de financement liees essentiellement a la diminution des effectifs de personnel cotisant et correlativement a l'augmentation des retraites, d'ou diminution des ressources se traduisant par le non-alignement des retraites sur l'augmentation des salaires dans la profession. Elle demande ou en est le projet d'accord entre les partenaires sociaux et le ministere, accord qui devrait inclure la transformation du regime complementaire de retraite des organismes de securite sociale en un regime par points.

Texte de la réponse

Reponse. - Les negociations sur l'avenir du regime complementaire de retraite des agents des organismes de securite sociale du regime general se poursuivent entre partenaires sociaux, seuls competents pour modifier la convention collective nationale de prevoyance regissant ce regime. Les pouvoirs publics n'interferent pas dans le cours des negociations et peuvent encore moins se substituer aux partenaires sociaux.

Données clés

Auteur : Mme Boutin Christine
Circonscription : - Union du Centre
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 8395
Rubrique : Retraites complementaires
Ministère interrogé : solidarité,santé et protection sociale,porte-parole du gouvern
Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 23 janvier 1989, page 338